

Jeudi 21 septembre 2023
Province de Québec
MRC de Mékinac
Municipalité de Grandes-Piles

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles à une séance extraordinaire tenue le jeudi 21 septembre deux mille vingt-trois à 16h au Bureau Municipal, 630, 4^e Avenue le tout conformément aux dispositions du code municipal.

Sont présents : Messieurs les conseillers Jean-Claude Coydon, Jacques Lemay, Frédéric Harnois, Michel Sesena et mesdames les conseillères Doriane Demers-Toutant et Martine Muller sous la présidence de Madame la mairesse Caroline Clément.

Aucun absent

Monsieur Stéphane Goulet, greffier-trésorier adjoint, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Ouverture de la séance : 16h30

ORDRE DU JOUR

Mot de la mairesse

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Résolution : Programme d'aide à la voirie locale
3. Résolution : Autoriser la directrice générale à faire faire des travaux pour le bureau de poste
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Doriane Demers Toutant
APPUYÉ PAR Michel Sesena
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-130

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 septembre 2023 soit adopté tel que présenté.

2. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Grandes-Piles doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Grandes-Piles choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ☐ l'estimation détaillée du coût des travaux;
- ☐ l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- ☐ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE la municipalité de Grandes-Piles autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Harnois

2023-09-131

APPUYÉ PAR Martine Muller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame la mairesse Caroline Clément est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

3. AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À FAIRE FAIRE DES TRAVAUX POUR LE BUREAU DE POSTE

ATTENDU QUE plusieurs citoyens sont présentement sans casier postal pour recevoir leur courrier;

ATTENDU QUE chaque citoyen a droit à ce service essentiel;

ATTENDU QUE Mme Annie Saint-Pierre a été mandatée pour négocier un emplacement supplémentaire pour palier à ce manque;

ATTENDU QUE différentes options ont été analysées;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Claude Coydon

2023-09-132

APPUYÉ PAR Martine Muller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Mme Annie Saint-Pierre soit autorisée à faire faire des travaux d'amélioration dans le bâtiment qui héberge le bureau de poste;

QU'un montant de 1500\$ soit réservé pour ces travaux.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Lemay

2023-09-133

APPUYÉ PAR Monsieur Frédéric Harnois

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la levée de la séance extraordinaire du 21 septembre 2023 soit à 16h37.

Caroline Clément
Mairesse

Stéphane Goulet
Greffière-Trésorière Adjoint

Je, Caroline Clément, présidente de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Caroline Clément, Mairesse

Certificat de crédits

Je, soussignée greffier-trésorier, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Stéphane Goulet Greffière-trésorière adjoint
